



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 juillet 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 6 a) de l'ordre du jour

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies : suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Projet de résolution déposé par le Vice-Président du Conseil, Abdulkalam Abdul Momen (Bangladesh), à l'issue de consultations

Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008,

Rappelant également le document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement¹,

Rappelant en outre la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le document final de la Réunion²,

Rappelant la Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020³, adoptés à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul du 9 au 13 mai 2011,

Rappelant également la résolution 65/145 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2010, sur le suivi de la Conférence internationale sur le financement

¹ Résolution 63/303 de l'Assemblée générale, annexe.

² Voir résolution 65/1.

³ A/CONF.219/3.



du développement, et la résolution 65/146 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2010, sur les mécanismes innovants de financement du développement, ses résolutions 2010/26 du 23 juillet 2010 sur la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement et à la Conférence d'examen de 2008 et 2009/30 du 31 juillet 2009 sur la mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement, ainsi que toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social⁴,

Rappelant en outre la résolution 65/285 de l'Assemblée générale, en date du 29 juin 2011, concernant l'examen de l'application de la résolution 61/6 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social,

Prenant note du résumé, établi par son président à propos de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, tenue à New York les 10 et 11 mars 2011⁵,

Prenant également note de la communication du Secrétaire général sur la cohérence, la coordination et la coopération en matière de financement du développement⁶,

Réaffirmant le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁷ dans sa totalité, réitérant l'ensemble de ses termes et son approche globale, rappelant la volonté des États d'agir concrètement pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires, pour la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement,

Réaffirmant également que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et stratégies de développement nationales dans la réalisation du développement durable, et conscient que les efforts fournis par les pays devraient être complétés par des politiques, mesures et activités mondiales d'accompagnement tendant à offrir aux pays en développement de meilleures chances de développement sans méconnaître la situation de chaque pays ni les prérogatives, les stratégies et la souveraineté nationales,

Profondément préoccupé par les graves conséquences que la crise financière et économique mondiale continue d'avoir sur le développement, et notamment sur la capacité des pays en développement de mobiliser des fonds aux fins du développement, estimant que, nonobstant le retour de la croissance dans le monde, il faut soutenir la reprise, qui reste fragile et inégale, et considérant que pour remédier

⁴ Résolutions 56/210 B, 57/250, 57/272, 57/273, 58/230, 59/225, 60/188, 61/191, 62/187, 63/208 et 63/239 de l'Assemblée générale et résolutions 2002/34, 2003/47, 2004/64, 2006/45, 2007/30 et 2008/14 du Conseil économique et social.

⁵ A/66/75-E/2011/87.

⁶ E/2011/74.

⁷ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

efficacement à la crise, il faut donner effet rapidement à tous les engagements pris en faveur du développement, y compris ceux relatifs à l'aide au développement,

1. *Réaffirme* qu'il importe de rester pleinement engagé, aux niveaux national, régional et international, pour assurer convenablement et efficacement le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey⁷, ainsi qu'il est réaffirmé dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁸, et de poursuivre inlassablement les efforts pour établir des liens entre toutes les parties prenantes dans le cadre du processus global de financement du développement;

2. *Réaffirme également* le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies en tant que coordonnateur du processus de suivi de la question du financement du développement et la nécessité pour elle de continuer à jouer ce rôle afin d'assurer la continuité et le dynamisme du processus, et souligne de nouveau que toutes les parties prenantes, notamment le système des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, doivent participer davantage au suivi et à la mise en œuvre des engagements pris à Monterrey et à Doha;

3. *Réaffirme en outre* que le Conseil économique et social doit continuer de renforcer son rôle d'organe chargé de promouvoir la cohérence, la coordination et la coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, et d'instance ouverte aux multiples parties prenantes;

4. *Souligne* que le processus de suivi de la question du financement du développement devrait comporter toute une série de manifestations successives, chacune contribuant à l'autre et l'enrichissant, de façon à garantir la mise en place d'un processus global et à utiliser plus judicieusement et plus efficacement les ressources et mécanismes existants;

5. *Se félicite* des discussions de fond qui ont eu lieu au cours de sa réunion spéciale de haut niveau et souligne que ces discussions font partie intégrante et complémentaire du processus de suivi de la question du financement du développement;

6. *Se félicite également* de l'interaction et de la coordination accrues au niveau du personnel avec les institutions concernées, avant la tenue de sa réunion spéciale de haut niveau;

7. *Constata* que le Président du Conseil s'efforce, en consultation avec les États Membres, de poursuivre la collaboration avec les représentants compétents des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED en vue d'améliorer l'ordre du jour et la structure de sa réunion de haut niveau, en envisageant de nouveaux moyens pour encourager la participation de ces institutions à un niveau élevé;

8. *Prend note* à cet égard des recommandations concernant la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, qui figurent dans la note du Président à l'Assemblée générale, en date du 20 juin 2011⁹;

⁸ Résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe.

⁹ A/65/866.

9. *Souligne* qu'il faut améliorer encore le dialogue entre les États Membres et les représentants des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED durant la réunion spéciale de haut niveau du Conseil, qui offre un espace de dialogue multipartite, et prie le Président de mener des débats plus interactifs, plus dynamiques et plus approfondis sur les principales questions relatives au financement du développement;

10. *Encourage* le Président du Conseil à poursuivre les consultations avec les représentants de l'Organisation mondiale du commerce en vue de renforcer davantage leur participation à la réunion spéciale de haut niveau du Conseil;

11. *Salue* les efforts déployés pour mettre davantage en relief l'examen de la question du financement du développement durant sa session de fond annuelle, notamment le renvoi de l'examen de la question à son débat consacré aux questions de coordination;

12. *Souligne* qu'il est déterminé à continuer d'améliorer ces modalités, conformément aux dispositions de ses résolutions 2009/30 et 2010/26, en date des 31 juillet 2009 et 23 juillet 2010, respectivement;

13. *Encourage* toutes les parties prenantes à envisager d'organiser des séminaires, des discussions de groupe et des exposés dans le cadre de la préparation et de la contribution aux manifestations susmentionnées pour mieux les faire connaître, susciter un intérêt, promouvoir la participation aux travaux et favoriser la tenue régulière de débats de fond;

14. *Prend note* de la poursuite des discussions sur les mécanismes innovants de financement du développement, et rappelle que ces mécanismes volontaires doivent venir s'ajouter, et non se substituer, aux sources traditionnelles de financement;

15. *Réaffirme* qu'il importe de renforcer encore la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, sur la base d'une bonne compréhension et du respect de leurs structures de gouvernance et de leurs mandats respectifs;

16. *Se félicite* que les institutions de Bretton Woods aient invité le Président du Conseil à participer à la réunion de leur Comité de développement et note que la participation du Président du Conseil aux réunions des organes intergouvernementaux des organisations internationales peut contribuer au suivi de la question du financement du développement;

17. *Encourage* le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en particulier le Bureau du financement du développement, à maintenir une interaction régulière au niveau du personnel avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, aux fins du renforcement de la cohérence, de la coordination et de la coopération, chaque institution agissant conformément à son mandat intergouvernemental;

18. *Tient compte* des initiatives prises en vue de renforcer le processus de suivi de la question du financement du développement et souligne que les modalités de ce processus devront être réexaminées, selon qu'il conviendra, conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 30 de la résolution 65/145 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2010;

19. *Rappelle* qu'il a été décidé d'examiner la nécessité de tenir une conférence de suivi de la question du financement du développement d'ici à 2013, si besoin est;

20. *Demande à nouveau* aux États Membres et aux autres donateurs potentiels d'envisager de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, de façon à faciliter la mise en place du processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace et pour assurer le suivi de la question du financement du développement.
